



Scaphandrier (plongeur professionnel)

Occupation

Description de l'occupation

- Exécute, en immersion, des interventions se rattachant à la construction, à la réparation, à l'entretien, à l'installation, à la démolition, à l'inspection d'équipement ou de structures immergés;
- Peut réaliser, en immersion, des travaux de soudage, d'oxycoupage, de charpenterie, de bétonnage, d'électricité, de plomberie ou encore de dynamitage;
- Peut effectuer divers travaux connexes (par exemple, la récupération d'objets divers);
- Le scaphandrier peut être équipé d'un appareil respiratoire autonome ou non autonome, limité ou non limité.

FORMATION

Programme d'études :

Attestation d'études collégiales – Plongée professionnelle (ELW.08).

Durée de la formation :

1 350 heures.

Préalables scolaires :

Être âgé d'au moins 18 ans et plus, être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'un diplôme d'études secondaires (DES) et d'un certificat en plongée récréative de classe A, et obtenir un certificat médical.

Accès aux chantiers de construction

- Les personnes qui présentent à la CCQ un bulletin collégial attestant la réussite de l'AEC en plongée professionnelle peuvent s'inscrire au *Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC)*, d'une durée de 15 heures, afin d'obtenir un certificat de compétence occupation.
- Le nombre de places réservées pour le CCGIC dépend des besoins en main-d'œuvre estimés annuellement par l'industrie de la construction;
- ET
- La personne exerçant cette occupation doit être âgée d'au moins 18 ans et détenir la qualification professionnelle requise, conformément aux normes de compétence en vigueur de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Elle doit notamment réussir l'épreuve de caisson de décompression et avoir subi un examen médical.

Habilités et intérêts

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de mathématiques, de physique, de chimie, de biologie, de construction et d'électricité;
- Avoir une bonne condition physique;
- Être capable de déplacer des objets lourds;
- Faire preuve de leadership et de sang-froid;
- Être autonome et minutieux.

Le scaphandrier doit souvent faire face à des situations critiques ou imprévues. Il doit travailler dans des milieux à risques spécifiques, tels que les espaces confinés, les courants sous-marins, les eaux contaminées, la glace et les différentiels de pression. Une faible visibilité et la température de l'eau s'ajoutent aux difficultés vécues par le scaphandrier.

Salaire annuel moyen

Scaphandrier (plongeur professionnel)*	24 233 \$
Celui travaillant au moins 500 heures	41 852 \$
Proportion**	49 %

* Salaire moyen en 2009 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.

** Proportion des travailleurs de cette occupation ayant cumulé 500 heures en 2009. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Scaphandrier (plongeur professionnel)	34,16 \$	34,16 \$	31,70 \$

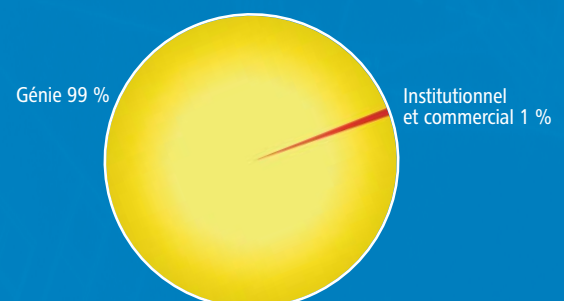
Salaire en avril 2010.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2004-2008	2009
Nouveaux admis par la CCQ	16	12
Taux de placement des diplômés*	n.d.	n.d.

* Source : Enquête *La relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

Volume de travail par secteur



Salariés actifs en 2009

Abitibi-Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	4
Côte-Nord	7
Estrie	3
Île de Montréal	20
Laval-Laurentides-Lanaudière	15
Mauricie-Bois-Francs	3
Montérégie	20
Outaouais	2
Québec	28
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10
Extérieur et Baie-James	4
Total	116

Nombre de femmes actives dans le métier

5

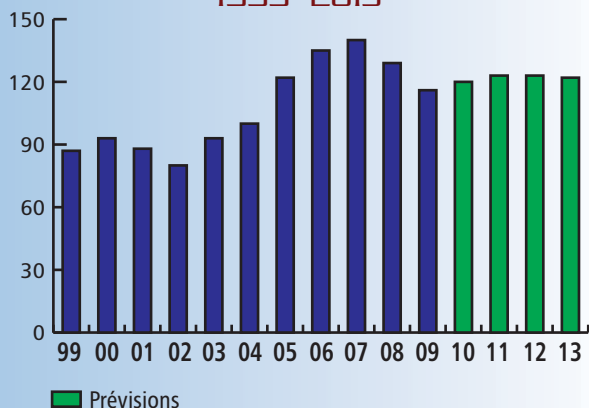
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Scaphandrier (plongeur professionnel)	65 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 1999-2013



Âge de la main-d'œuvre en 2009

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Scaphandrier (plongeur professionnel)	34	43 %	53 %	4 %	116
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	145 206

Perspectives d'emploi

- On comptait 116 scaphandriers (plongeurs professionnels) actifs sur les chantiers en 2009, ce qui se situe dans la moyenne des 5 dernières années;
- Seulement 20 employeurs, réalisant presque exclusivement des travaux de génie civil et de voirie, embauchent des scaphandriers. Les entreprises se déplacent beaucoup, de sorte que 65 % des scaphandriers ont rapporté des heures travaillées dans une région autre que celle de leur domicile;
- L'industrie a accueilli 12 nouveaux scaphandriers en 2009, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des 5 années précédentes. De ce nombre, 10 étaient diplômés. Un scaphandrier touche en moyenne plus de 24 000 \$ annuellement, mais il peut gagner près du double lorsqu'il travaille au moins 500 heures;
- La demande de main-d'œuvre devrait être bonne au cours des prochaines années, compte tenu de la conjoncture favorable du secteur du génie civil et de la voirie.



Formation offerte

dans l'établissement public suivant :

- Institut maritime du Québec (Rimouski)

